Image not found or type unknown

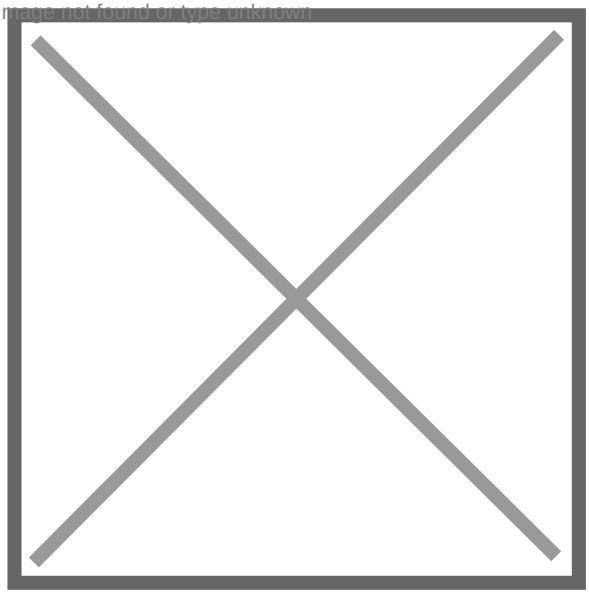

pourquoi le 2 ieme huissier ne recupere pas les sommes plus vite ?

Par **ESKANTCHELY**, le **15/07/2023** à **16:12**

Bonjour Maitre,

J'ai un jugement en appel de janvier 2020 en ma faveur pour récuperer une somme auprés d'une personne retraité de plus de 70 ans qui possède ;maison voiture et surment autre bien.

Le premier huissier de Haute Savoie a pu récupérer en 4 mois 2300 € , mon débiteur a déménagé sur Perpignan en Janvier 2023.

Il m' a fallu prendre un autre huissier sur Perpignan qui en 4 mois m 'a récupèré 400 €.

Ma question est pourquoi une telle différence de somme?

Sachant que la personne est solvable l huissier de Perpignan a demandé à prélèver directement à la source de la caisse de retraite ; cela lui a été refusé , l huissier en a renouvellé la demande. Est ce que cela va etre finalement accorder ?

J'ai questioné mon huissier avant de m'adresser à vous, voici la réponse qu' il m'a donné :

"Nous vous avons reversé la somme disponible dans le dossier, sachant que nous avons conservé une somme de 400 € pour les frais à venir.

En effet, le débiteur n'a pas mis en place d'échéancier et nous avons donc tenté de nouveau une saisie sur son compte bancaire."

Voici mon autre question l'huissier ne peut il pas saisir d 'office sur son compte bancaire ?

Et à quel moment il fait vendre ses biens ?

En vous remerciant de bien vouloir m'eclairer,

Très Cordialement.

Mme Bekmezian

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés